

Département des Pyrénées-Atlantiques



VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2024 / 63

SERVICE EMETTEUR : SERVICE CULTURE

OBJET : Tarif de l'entrée de la patinoire – du vendredi 20 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU l'alinéa 2 qui autorise le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

ARTICLE 1 : DECIDE l'application des tarifs d'entrée pour l'accès à la patinoire **du 20 décembre 2024 au 4 janvier 2025**, installée au jardin public pour les manifestations de Noël.

Type de tarifs	Prix ¹
Tarif plein	2 €
Carnet de 5 tickets	8 €

¹ Le tarif inclut l'entrée et la location de patins, par personne.

Des gratuités seront accordées pour les écoliers et les familles accompagnées par le CCAS.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Direction Générale des services
- Service Culture, Patrimoine et Vie associative
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 4 novembre 2024

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY

PUBLIÉ LE 06/11/2024

